



FAMARS AU FIL DES JOURS

N°109- MAI 2018

LE MOT DU MAIRE :

Le budget 2018 a été adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal le 10 avril. Comme depuis de nombreuses années, **les taux d'imposition n'augmenteront pas, et restent parmi les plus bas de l'agglomération : 14,46% pour la taxe d'habitation - 15,17% pour la taxe foncière bâtie – 39,31% pour la taxe foncière non bâtie.**

Les bases d'imposition augmentent légèrement en 2018 avec le développement de bâtiments d'activités au Technopôle, mais cette recette supplémentaire reste très limitée car la plupart des constructions sont des bâtiments d'Etat ou de l'université, exonérés de taxes foncières.

Le budget 2018 reste axé sur la prudence, la municipalité s'efforçant de limiter les dépenses de fonctionnement pour continuer d'investir. La maîtrise des coûts de fonctionnement passe principalement par la réduction des coûts de personnel (sous-traitance, non remplacement des agents) et la réduction des dépenses énergétiques, les marges de manœuvre étant très limitées sur les autres postes de dépense. Les services à la population restent inchangés en 2018, **et les subventions aux associations ont été reconduites à l'identique.**

Investissements 2018 : économies d'énergie, rénovation du patrimoine et amélioration du cadre de vie

Suite à la rénovation de l'école primaire en 2016, l'école maternelle a bénéficié en 2017 d'une mise aux normes et d'une rénovation. A la suite de ces travaux, nous étudierons cette année la possibilité de revoir le mode de chauffage du groupe scolaire, de la salle des sports et des bâtiments périscolaires, aujourd'hui coûteux et peu réactif. **Une étude de faisabilité va être lancée pour une pompe à chaleur géothermique alimentant une boucle d'eau chaude entre les bâtiments.** Cette technologie permettrait de réaliser d'importantes économies d'énergie et d'améliorer le confort d'utilisation, et bénéficie encore de subventions significatives. L'étude de faisabilité sera subventionnée par l'ADEME.

La rénovation de l'éclairage public a débuté début avril dans les rues de la Rhonelle, des Jonquilles, et le Domaine de la Rhonelle. Une étude a été réalisée afin d'améliorer le niveau d'éclairage et de réduire fortement les consommations énergétiques. Les lampes « boules » peu efficaces et néfastes pour l'environnement ont été remplacées par des lanternes LED à flux dirigé. Ces travaux ont **bénéficié d'une subvention de l'Etat à hauteur de 80% du coût hors taxes** des travaux, grâce au programme « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » mené par Valenciennes Métropole. **Nous finaliserons en 2018 la rénovation de l'éclairage public** en installant des LEDs dans l'ensemble des rues encore équipées de lanternes anciennes, pour un budget de 53 546,28 € hors taxes. **Des travaux financés à 50 611 €, soit presque 100% du coût hors taxes**, par des certificats d'économie d'énergie, **grâce à Valenciennes Métropole.** Un soutien précieux de la communauté d'agglomération, très active en matière de transition énergétique. Nous bénéficierons également de 29 388 euros de financement pour **le remplacement de menuiseries vétustes à l'école.**

Parmi les principaux investissements qui seront réalisés en 2018, des **travaux de rénovation seront engagés à la salle des sports**, et la commune **aménagera le parvis arrière de la mairie** à l'angle de la rue d'Artres (travaux subventionnés par l'Etat à hauteur de 16 114 euros).

En réponse au dernier tract déposé par l'association « Tous en Place, je confirme que tout le monde a évidemment le droit de déposer un recours contre un permis de construire. **J'espère que ce recours ne nous fera que perdre du temps, ce qui est préjudiciable, mais j'espère de tout cœur que nos subventions (Etat, Agglo, Agence Nationale de la Rénovation Urbaine : ANRU) ne seront pas perdues, car la réalisation du projet en dépend directement.**

Le Maire, Véronique DUPIRE

L'agenda de mai

Mardi 1^{er} mai

↪ **MEDAILLES DU TRAVAIL**

A 11h en mairie, salle du conseil municipal. 13 personnes recevront le diplôme de la médaille du travail. A cette occasion, la médaille de la jeunesse et des sports sera remise à Mr Camille Parent

**Du vendredi 4
mai au mardi 8
mai**



↪ **DUCASSE SUR LA PLACE DES DEPORTES.**

Attractions foraines durant 5 jours.

Les enfants nés à partir du 1^{er} janvier 2004 jusqu'au 31 décembre 2016 et ne fréquentant pas les écoles de Famars, peuvent venir chercher leurs tickets de ducasse en mairie (2 tickets valable uniquement le lundi) à partir du mercredi 2 mai (se munir de la pièce d'identité et d'un justificatif de domicile). Renseignements en mairie.



↪ **CONCOURS DE BELOTE**

Vendredi 4 mai à 18h30. Au café de l'Avenue. Organisé par la municipalité

↪ **CONCOURS DE PETANQUE DE LA DUCASSE**

Samedi 5 mai à partir de 14h

Au boulodrome de la salle de La Ruelle, organisé par La Boule 2000.

Mise: 2€ par joueur adhérents et 4€ pour les non adhérents.

Concours ouvert à tous les Sarrasins. Récompenses.



Mardi 8 mai



↪ **COMMÉMORATION DE LA VICTOIRE DU 8 MAI 1945**

A 11h, dépôt de gerbes au monument place des Déportés suivi du verre de l'amitié en Mairie.

**Samedi 26 et
Dimanche 27
mai**

↪ **FAMAR'T 2018 - Exposition artistique et concert**

Organisé par le club Léo Lagrange à la salle des fêtes. Entrée gratuite

Concert – samedi 26 mai à 17h30

Exposition de peintures et artisanat d'art – samedi 26 mai de 15h à 18h et dimanche 27 mai de 10h à 12h et de 15h à 17h

Samedi 26 mai

↪ **DISTRIBUTION DU CADEAU DE LA FETE DES MERES**

De 9h à 12h en Mairie. Les inscriptions ont eu lieu en mairie jusqu'au 20 avril. Les inscriptions tardives ne pourront être prises en considération.



INFOS GENERALES

LA MUNICIPALITE VOUS INFORME

LA MAIRIE SERA FERMEE LES SAMEDIS 5 ET 19 MAI

↪ **LE MARCHÉ DE FAMARS**

En raison de la ducasse le marché du mardi 8 mai aura lieu à l'entrée de la rue d'Artres sur la placette.

↪ **L'ASSISTANTE SOCIALE**

Pas de permanence en mai. En cas d'urgence vous pouvez joindre l'UTPAS au 03.59.73.26.00.

↪ **HORAIRES D'UTILISATION DES ENGINS A MOTEUR THERMIQUE**



L'utilisation des **tondeuses à gazon** et autres engins de jardinage et de bricolage à moteur thermique est autorisée du lundi au vendredi de 8h30 à 19h30, le samedi de 9h à 19h30 et le **dimanche de 10h à 13h. Merci de respecter le repos du dimanche après-midi.**

🐉 ACCUEIL DE LOISIRS DES VACANCES DE JUILLET



Le centre accueillera vos enfants et jeunes du lundi 9 juillet au vendredi 27 juillet.

La CAF impose désormais à la commune d'appliquer un tarif variable selon les ressources (quotient familial) sous peine de suppression des financements

TARIF	Quotient Familial	Inscriptions	Camping	Garderie
		3 semaines de 5 jours	Par nuitée	1h
FAMARS	0-450	37€ pour les 3 semaines	1€/par nuitée	1€
	451-850	46€/ semaine	5€/par nuitée	1€
	Supérieur à 850	49€/ semaine	6€/par nuitée	1€
EXTERIEURS	0-450	90€/ semaine	6€/par nuitée	1€
	451-850	93€/ semaine	7€/par nuitée	1€
	Supérieur à 850	95€/ semaine	8€/par nuitée	1€

Les inscriptions auront lieu : En mairie de Famars le mercredi 23 mai de 14h à 19h, jeudi 24 mai de 9h à 12h et Vendredi 25 mai de 14h à 19h ;
En mairie de Quérénaing le 22 mai de 16h à 19h ;
Au centre municipal d'Artres le jeudi 24 mai de 16h à 19h.

Le dossier d'inscription doit être retiré en mairie ou téléchargé sur le site de Famars (sauf pour les enfants ayant déjà été inscrits durant l'année 2018).

Documents à joindre OBLIGATOIREMENT lors de l'inscription :

Le dossier d'inscription 2018 rempli, l'**attestation de quotient familial** (voir sur votre compte caf), un certificat médical à la pratique du sport, l'attestation CCAS Famars (pour le tarif réduit).

Les familles habitant Famars étant sur les deux premières tranches de tarif (0-450 et 451-850) bénéficient du demi-tarif à partir du 2^{ème} enfant inscrit mais il est indispensable de s'adresser au CCAS.

Le Conseil Municipal a voté une disposition transitoire jusqu'au 31/12/2018 pour les familles non imposables aux faibles ressources.

Les familles dont le quotient familial est supérieur à 850 peuvent se rapprocher du CCAS de Famars pour bénéficier du tarif de la tranche 451-850 à condition que les revenus bruts de la famille sont inférieurs à un barème défini par le Conseil Municipal, avant application de toute déduction et de tout crédit d'impôt.

Mme MARISSAL du CCAS vous recevra avant les inscriptions afin d'étudier votre demande les 14, 15 mai de 14h à 16h et le 18 mai de 14h à 15h (vous munir de l'attestation de Quotient Familial et de votre avis de non-imposition complet).

🐉 CLUB SENIORS SARRASINS

Les jeudi 3 ; 17 ; 24 et 31 mai de 14h00 à 17h00 à la salle des fêtes

🐉 LA BIBLIOTHEQUE

La bibliothèque sera fermée les mercredi 09 mai, dimanche 20 mai, dimanche 27 mai

Elle vous propose de nouveaux romans : Sœurs de B. Minnier, La disparition de Stéphanie Mailer de J. Dicker, Sphinx de C. Jack, Les lionnes de Venise T2 de M. Calmel, La sentinelle de la pluie de T de Rosnay, Abigael T3 de M. B. Dupuy, A la lumière du petit matin de A. Martin-Lugand, etc...

Bonne lecture à tous et toutes.

L'inscription et le prêt sont gratuits sur présentation d'un justificatif d'identité de domicile.

Mail : cyber-biblio-famars@wanadoo.fr

Horaires de la bibliothèque : Le mercredi de 14h à 16h ; Le samedi de 14h à 15h30 ; Le dimanche de 10h45 à 12h.

NETREL COLLECTIVITES nous informe

Les jours de ramassage des déchets verts auront lieu les mardis 8 et 22 mai.

DATES LIMITES DE DEPOT DES DECLARATIONS D'IMPOTS

La date limite pour déclarer ses revenus est le mardi 17 mai à minuit si vous déposez une déclaration papier, ou le mardi 5 juin 2018 si vous déclarez vos revenus par internet. Il est conseillé de vérifier les sommes pré-inscrites par les Impôts sur les déclarations.

LE VOLLEY BALL CLUB SARRASIN COMMUNIQUE SUR SON BILAN DE SAISON

Le Volley Ball Club Sarrasin réussit l'une des plus belles saisons de son histoire. En effet, la saison 2017-2018 a été belle à tous les niveaux avec des résultats très convaincants, des événements aboutis mais aussi une omniprésence des jeunes pour assurer le futur du club. Tout d'abord, l'équipe Fanion termine son championnat de Régionale 1 sur la première marche du podium avec seulement une défaite et accède ainsi à la Pré Nationale. L'équipe de Régionale 2 réalise une deuxième partie de saison presque parfaite avec une deuxième place en championnat. Ensuite, l'équipe de départementale réalise également une bonne saison et se classe sixième pour sa première saison en FFVB.

Du côté féminin, l'équipe de départementale finit deuxième de sa poule avec un total de 40 points et seulement trois défaites. Cependant la saison a été un peu plus difficile pour l'autre équipe féminine d'Ufolep qui est actuellement sixième mais avec encore quatre matchs à jouer. Cette saison a donc été une réussite pour le volley de Famars. A noter que l'équipe Fanion reçoit Dunkerque pour les quarts de finale de coupe des Hauts de France le 6 mai à 15h00.

Matches à domicile du mois :

Equipe	Date	Match
Coupe des Hauts de France (quarts de finale)	06/05 – 15H00	Famars - Dunkerque
Honneur Ufolep féminine	13/05 – 10H30	Famars – Ferrière la Grande

AGENDA DU TTS (Tennis de Table Sarrasin)

Matches D2 Phase 2 :	Date	Match
Poule W - tour n° 7 - (brûlage n° 19)	06/05	FAMARS TTS 1 - AULNOY SPORT TT 5
Matches D3 Phase 2 :	Date	Match
Poule AC - tour n° 7 - (brûlage n° 19)	06/05	QUIEVRECHAIN AS 4 - FAMARS TTS 2
Matches Jeunes Phase 2:	Date	Match
Poule L - tour n° 7 - (brûlage n° 19)	05/05	FAMARS TTS 20 - HERIN USTT 20

CSL SECTION RANDONNEES

Date :	Lieu de départ	Circuit	Distance
Mardi 01/05 et 08/05	Férieré		
Mardi 15/05	Passage à niveau Trouée d'Arenberg	Circuit de la Mare à Goriaux	8 km
Mardi 22/05	Journée Patrimoine à Chimay		
Mardi 29/05	Semaine de randonnée du 28/05 au 01/06 : circuit autour de Famars à définir		

Concernant nos sorties du mardi, rendez-vous fixé à 13h30 à la salle des sports de Famars pour un départ groupé en covoiturage à 13h45. Pour informations complémentaires, contacter Jean CAILLIERET (président) 06.87.01.10.55